

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Aide départementale à la réhabilitation de 254 logements à Aix-en-Provence par l'OPH Pays d'Aix Habitat

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à l'OPH « Pays d'Aix Habitat » une subvention de 373 338 € destinée au financement des travaux de réhabilitation des cités « Calendal et Méjanès » à Aix-en-Provence, portant sur un coût prévisionnel global de travaux éligibles TTC de 2 488 923 € ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide jointe en annexe II du rapport ;
- de procéder aux affectations de crédits indiquées dans le rapport ;
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document détaillé figurant en annexe III.

Cette action sera financée sur l'AP 2016-18008L rattachée au chapitre 204, fonction 72, article 204183, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOpte
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

